



Dynamique
dans
l'échange

L'association DM s'engage depuis près de 60 ans en faveur d'un monde où dominant la paix, la justice et le respect de notre terre. Elle est en partenariat, essentiellement avec des Églises protestantes, dans une douzaine de pays en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient et participe à plusieurs réseaux multilatéraux. Ses trois secteurs d'engagement sont : l'agroécologie, l'éducation et la théologie : foi et dynamique communautaire. Chaque année, une quinzaine d'envoyé.es partent seul.e, en couple ou en famille auprès d'un de nos partenaires.

En raison du départ de son titulaire, DM recherche un.e :

RESPONSABLE DE PARTENARIATS ET DU SECTEUR THÉOLOGIE À 60%

Missions :

Gérer les relations avec les partenaires : planifier et élaborer les programmes de collaboration, assurer le suivi opérationnel et financier ainsi que le rapportage, veiller à la couverture financière des projets, contribuer à la promotion des programmes, gérer les besoins et opportunités d'échange de personnes avec les partenaires, participer au processus de recrutement, suivi et évaluation des envois. Assurer le pilotage du programme sectoriel théologie : garantir la cohérence des actions du programme, participer à sa promotion et à la capitalisation d'expériences, mettre à jour la stratégie du programme, en coordonner le suivi et le rapportage, participer au développement du réseau.

Profil :

- Formation universitaire (Master) ou équivalente en sciences politiques, relations internationales ou autre domaine d'intérêt pour le poste
- Minimum 3 ans d'expérience de terrain
- Compétences avérées des outils de planification et d'évaluation en gestion de programmes
- Bonnes connaissances des milieux ecclésiaux en Suisse romande
- Pratique des contacts interculturels, sens de l'initiative et créativité, aptitude au travail en équipe, flexibilité
- Disponibilité pour des voyages à l'étranger plusieurs fois par année
- Intérêt pour la mission de l'Église et la solidarité internationale
- Excellente maîtrise des outils informatiques, très bonne connaissance du français, bonne connaissance du portugais (langue de travail). La maîtrise de l'anglais et de l'allemand est un atout

Nous offrons :

- Un travail varié dans une petite équipe multidisciplinaire
- Un engagement lié à des valeurs morales et éthiques
- Des conditions de travail et des prestations adaptées aux postes

Lieu de travail : Lausanne

Offre : dossier avec documents usuels et prétentions salariales à faire parvenir jusqu'au 7 juin 2023 par courriel à DM, M. Laurent Venezia, venezia@dmr.ch
Tél. 021 643 73 73

Les entretiens auront lieu dès le 12 juin 2023

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2023 ou à convenir

Informations complémentaires et cahier des charges sur : www.dmr.ch/postes

Cahier des charges de xx

Actualisation			
Etabli le	01.06.2023		
Remplace la version du	01.01.2022		
Motif d'actualisation	Repourvue du poste		
Identification du poste			
Intitulé	Responsable de partenariats et du programme sectoriel théologie : foi et dynamique communautaire		
Taux d'activité	60%		
Classe salariale	Responsable de partenariats		
Pôle	Partenariats		
Répondant-e	Coordinateur.trice du pôle partenariats		
Collaborateur-trice-s	-		
Rôles			
Rôle général 1	Gérer les relations avec les partenaires		40%
Rôle général 2	Assurer le pilotage du programme sectoriel théologie		20%
Tâches, collaborations et autonomie			
		En collaboration avec*	Niveau d'autonomie**
Rôle général 1	Gérer les relations avec les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Église presbytérienne du Mozambique - Église presbytérienne à Maurice - Cevaa - CLCF (reprise progressive) 		
Activité 1	Planifier et élaborer les programmes de collaboration avec les partenaires sur la base des documents et instruments de référence, élaborer les budgets.	Coordination PI	1
Activité 2	Assurer le suivi opérationnel et financier des différents projets, être le ou la référent.e direct.e des partenaires, à distance et grâce à des visites sur le terrain. Assurer le reporting, les évaluations et la capitalisation d'expérience.		1
Activité 3	Veiller à la couverture financière des projets. Elaborer les dossiers de financement de projets, assurer leur suivi et reporting, contribuer à la promotion des projets.	Com & Mob	2
Activité 4	Gérer avec les partenaires les besoins et opportunités d'échanges, leur préparation, leur suivi et leurs évaluations. Participer au recrutement des envoyé.es, assurer la préparation, le suivi opérationnel, l'évaluation et le débriefing.	EdP	2

Activité 5	Participer, selon la pertinence, à des réseaux régionaux ou thématiques.		1
Activité 6	Mener une évaluation de fond sur la pertinence de la poursuite des partenariats une fois par phase de programme.	Coordination PI	1
Rôle général 2	Assurer le pilotage du programme sectoriel théologie.		
Activité 1	Être facilitateur.trice et personne-ressource, garante de la cohérence des actions du programme.	Coordination PI	1
Activité 2	Participer à la promotion du programme, à son soutien et à la capitalisation d'expérience.		1
Activité 3	Elaborer la stratégie du programme sectoriel, coordonner le suivi des projets en pilotant l'élaboration, le monitoring/reporting, les budgets et comptes analytiques et l'utilisation des outils appropriés.	Coordination PI	1
Activité 4	Participer au développement du réseau en Suisse, en Europe et auprès des Eglises partenaires.	Directeur	2
Engagements particuliers			
Droit de signature	-		
Engagements financiers	Dans le cadre du budget et des décisions du ou de la directeur.trice.		
Membre de commissions internes	Commission Cevaa Suisse		
Représentation à l'externe liée à la fonction	Participation aux Coordinations Cevaa		
Autre représentation à l'externe			
Général	Participer aux séances du pôles partenariats. Participer aux colloques du personnel et aux Synodes missionnaires. Participer à la formation des envoyé.es et à des animations en paroisses. Poursuivre une formation continue ou un perfectionnement professionnel.		
Date et signatures			
Lieu et date	Lausanne, le		
Titulaire			
Répondant-e	Anne Roulet		
Responsable RH	Loïc Sauvinet		

** Seule les collaborations inter-pôles particulièrement pertinentes sont mentionnées ici. Le collaborateur-la collaboratrice est dans tous les cas tenu.e d'œuvrer de concert avec toutes les personnes nécessaires à la réalisation de ses tâches.*

*** Niveau d'autonomie : 1) Décide/agit seule.e – 2) Décide/agit en collaboration étroite avec d'autres – 3) Agit avec l'accord de ou sous la responsabilité de.... Pour les niveaux 2 et 3, se référer en particulier aux mentions dans la colonne « en collaboration avec ».*